

02.51 Procès-verbal de visite d'entretien

=> en cas de structures entièrement emportées par les eaux, qui provoquent (pourraient provoquer) des embâcles, contactez immédiatement le service de la pêche compétent.

Cours d'eau :

Date de la visite sur site :

Contrôle annuel

Société de pêche :

Contrôle après une crue

Qui a eu lieu le :

Structures mises en place à l'origine		Structures encore en place lors de la visite	
	Souches		Souches

Description de l'état des structures et de l'évolution du cours d'eau :

Personne responsable de la société de pêche
(Nom/Prénom) :

Signature de la société de pêche (Date, signature) :